

Réunion du 26 Juin 2019

Étaient présents : Messieurs Trocmez Gérard, Hochard Christian, Ponsart Patrick, Arizzi Bruno, Deloy Laurent, Madame Rasselet Marie

Absents excusés : Bacarisse benjamin, Martin Daniel, Bacarisse Philippe, Chaunut Jean-Yves

Donne procuration : Rasselet Pascal donne procuration à Trocmez Gérard

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.

La séance est ouverte à 18h30.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local

La composition du conseil communautaire pour le prochain mandat 2020-2026 sera définie par arrêté préfectoral le 31 octobre 2019 au plus tard.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celle-ci peut découler de l'application des règles de droit commun ou d'un accord local.

Après saisine de la Direction Générale des Collectivités Locales, Monsieur le Préfet de la Marne a fait savoir le 17 mai dernier qu'il est possible de conclure un accord local pour la Communauté urbaine du Grand Reims.

L'accord local consiste à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims.

Il doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019.

A ce titre la présente délibération a pour objet :

d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (<i>ordre croissant de population</i>)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1

Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommès-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suipe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieux	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1

Epoye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2

Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018 dans cette même séance, qui présente :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : + 447 201.37 €
- un déficit d'investissement de : 97 043.61 €
- un état des restes à réaliser pour l'investissement de
 - 15 400.00 € en dépenses
 - 8 000.00 € en recettes

Entraînant un besoin de financement de : 104 443, 61 €.

décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget unique 2019 le résultat comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| ○ Au compte 002 en recettes, excédent de fonctionnement reporté : | 342 758.00 € |
| ○ Au compte 001 en dépenses, déficit d'investissement reporté : | 97 043.00 € |
| ○ Au compte 1068 , un besoin de financement | 104 443.00 € |

Adopté à l'unanimité

Décision modificative

Section de fonctionnement :

Recette compte 002 :	- 104 444€
Dépense compte 61521 :	- 97 044€
Dépense compte 023 :	- 7 400€

Section d'investissement :

Recette compte 021 :	+ 7 400€
Recette compte 1068 :	- 7 400€

Adhésion au service santé prévention du centre de gestion de la Marne

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par

un centre de gestion.

Le centre de gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le centre de gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du centre de gestion à laquelle adhérerait la collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

Il propose l'adhésion au service santé prévention du centre de gestion de la Marne à compter du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1^{er} juillet 2019 à la convention du centre de gestion, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents._

subvention souvenir français

Le souvenir français de Fismes et Ville en Tardenois sollicite le Conseil Municipal pour obtenir un don afin de pouvoir entre autre, réparer des tombes, financer une sortie scolaire pour faire vivre le devoir de mémoire auprès de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder un don de 100.00 €.

6 votes pour, 1 contre

Ces sommes seront inscrites au budget au compte 6574.

Le budget sera modifié de la façon suivante

Section de fonctionnement :

c/ 61521 entretien terrains - 1 00.00 €

c/ 6574 subvention aux associations + 1 00.00 €

Questions diverses

- **Association foncière**

L'association souhaite une subvention pour l'entretien des fossés. La demande est à faire auprès de la communauté urbaine du grand REIMS qui en a la charge.

- **Problème de chats Rue de la Montagne**

Les chats sont de plus en plus nombreux Rue de la Montagne. Le Conseil Municipal décide de les faire stériliser. Il missionne Mme Sophie BEAUVAIS pour les capturer et les emmener à l'association qui s'occupera de les amener à un vétérinaire. Ils seront ensuite remis en liberté dans la rue.

- **L'association "la Chouette Eglise de Germigny"**

L'association va changer ses statuts ainsi que son nom qui deviendra "La Chouette de Germigny"

- **Financement des vitraux de l'église :**

Coût de l'opération : 29 648.23€

Dons reçus : 26 931,00€

9 100,65€ : réserve parlementaire

12 661,00€ : association la chouette église de Germigny

4 710.00€ : fondation du patrimoine

+460.00€ : fondation du patrimoine

Reste à la charge de la commune : 2 717€ + 220€ de sacem = 2 937 €